

## CHARTE DE BONNE CONDUITE

La page Facebook de la Mairie des Vans est ouverte à tous, à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie. Ce document a été rédigé afin que cette page puisse être un lieu d'échange sympathique et agréable pour tous. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir un cadre autour duquel nous pourrons tous échanger.

Si le modérateur/la modératrice estime qu'une publication n'est pas conforme aux bons usages du net, à la loi française ou à notre charte de bonne conduite, il/elle se réserve le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis, à posteriori (après leur publication).

Cette page n'est pas destinée à recevoir des promotions commerciales ou n'ayant pas un caractère d'utilité publique.

### **Quelques règles pour mieux échanger :**

- Évitez les commentaires ou contenus répétitifs, les contributions superflues ou hors sujet.
- Soignez votre langage et exprimez-vous clairement : évitez les jargons et le langage « SMS ».
- Exprimez-vous poliment. Les insultes, propos agressifs ou dénigrants, attaques et affirmations graves concernant les personnes, les organisations ou les institutions ne seront pas tolérés sur cette page.
- Évitez tout message contraire aux droits d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée.
- Ne communiquez pas d'informations relatives à votre vie privée (mail, téléphone, adresse, famille...) ou à celle d'un tiers sans son accord.
- N'écrivez pas en majuscule. Cela donne l'impression que vous criez.

Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook devient équivalente à une prise de parole publique. La Mairie des Vans se doit de veiller au respect des contributeurs/contributrices, et à l'honneur des personnes physiques et morales dont il est fait mention sur sa page Facebook.

Il est important de noter que les commentaires publiés par les «fans» de la page de la Mairie des Vans n'engagent que leurs auteurs.

Vous pouvez également contacter la Mairie des Vans via le formulaire de contact disponible sur le site internet [www.les-vans.fr](http://www.les-vans.fr)

### **Interdictions légales :**

- La publicité et le prosélytisme : annoncer un événement est possible mais en aucun cas vous ne pouvez mettre en avant un produit, une marque, un parti politique ou une religion.

- Les commentaires racistes, xénophobes, pornographiques, sexistes et les incitations à la haine ou à la violence.
- L'usurpation d'identité et l'utilisation de comptes multiples.
- Expressions politiques et dispositif éditorial spécifique à la période préélectorale : Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. L'article L. 52-8 du Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale. La page Facebook officielle de la Mairie des Vans n'a donc pas pour objet l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est strictement interdite sur cette page.

Les administrateurs de la page Facebook se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte, à tout moment, sans avis préalable.